

Sur le procédé

AQUAPLAST

Famille de produit/Procédé : Système de canalisations en polypropylène (PP)

Titulaire :

Société Formul Plastik ve Metal San A.S

Gürpınar Yolu Cad. Kaya Milenyum Is
Merkezi Sitesi Carsi Apt. K :8 5 A/144
Büyükcckmece
TR-Istanbul
Tél. : 90 212 876 12 60
Email : info@formul.com.tr
Internet : www.formul.com

Distributeur :

Société Formul Plastik ve Metal San A.S

Gürpınar Yolu Cad. Kaya Milenyum Is
Merkezi Sitesi Carsi Apt. K :8 5 A/144
Büyükcckmece
TR-Istanbul
Tél. : 90 212 876 12 60
Email : info@formul.com.tr
Internet : www .formul.com

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 14.1 - Equipements / Systèmes de canalisations pour le sanitaire et le génie climatique

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale à l'Avis Technique n° 14.1/17-2267_V4	ANGAMOUTTOU José	GIRON Philippe

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société Formul Plastik ve Metal San A.S de ne fournir à la société Formul Plastik ve Metal San A.S, en vue de la commercialisation sous la dénomination AQUAPLAST, que le procédé FORMUL PPR,
- de la société Formul Plastik ve Metal San A.S, de ne distribuer sous l'appellation commerciale AQUAPLAST, que le procédé FORMUL PPR que lui fournit la société Formul Plastik ve Metal San A.S.

Le Groupe Spécialisé n° 14.1 - Equipements / Systèmes de canalisations pour le sanitaire et le génie climatique de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé AQUAPLAST, le même Avis que celui formulé sous le n° 14.1/17-2267_V4 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.